



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question au Gouvernement n° 204

Texte de la question

INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. la parole est à M. Francis Vercamer, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Francis Vercamer. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Depuis maintenant plusieurs semaines, les entreprises de l'industrie textile, en particulier les producteurs de fil et les teintureries, encore très présents dans l'agglomération de Roubaix et de Tourcoing, se heurtent aux effets de plus en plus rudes de la concurrence internationale.

Le coût de la main-d'oeuvre conjugué à la baisse des prix des produits finis place nos entreprises en position difficile sur le marché du standard industriel, qui exige une production de grande quantité avec des impératifs de qualité de plus en plus draconiens. Or, sur ce créneau se positionnent également des entreprises situées en Asie, mais également en Europe de l'Est, qui ne supportent pas les mêmes charges que les entreprises françaises. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*). Celles-ci n'y résistent pas, et les défaillances, accompagnées d'annonces de plans sociaux, se succèdent.

Madame le ministre, quelles dispositions comptez-vous prendre afin de conforter nos entreprises textiles dans leurs activités et de les accompagner dans ce contexte risqué ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Mme Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie. Monsieur le député, les difficultés des industries textiles me sont bien connues. J'ai eu l'occasion d'affirmer au Sénat, en réponse à une question orale, ma confiance dans l'avenir de notre secteur du textile. Je crois sincèrement que cette industrie n'est pas en déclin, mais en mutation. (*Exclamations sur les bancs du groupe des députées communistes et républicains.*).

M. Christian Bataille. Venez voir chez nous !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. La compétition internationale que vous avez évoquée est en effet très rude. Il nous est très difficile, disons les choses comme elles sont, de résister à la concurrence de continents et de pays où les coûts salariaux sont nettement moindres que les nôtres. Alors, que faire ?

Il faut développer résolument d'autres secteurs de compétitivité. Le secteur textile peut et doit s'engager dans une stratégie de différenciation en s'appuyant sur nos points forts, notamment la qualité et l'innovation. J'ai déjà eu l'occasion, en répondant à une question la semaine dernière, de dévoiler quelques-uns des volets du plan de soutien à l'innovation industrielle que je vais très prochainement proposer.

Parallèlement, nous entendons nous engager dans une lutte rigoureuse et résolue contre la contrefaçon.

M. Maxime Gremetz. Ah !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à François d'Aubert de présider le comité national anti-contrefaçon.

Nous allons également initier un certain nombre d'actions visant à protéger la propriété industrielle.

Enfin, avec mon collègue François Loos, nous envisageons, dans le cadre des négociations à l'OMC, la mise en place de ce que j'appellerai une certaine réciprocité dans les concessions.

Pour terminer, monsieur le député,...

M. le président. J'allais précisément vous inviter à conclure, madame la ministre.

Mme la ministre déléguée à l'industrie. ... j'ai déjà eu l'occasion de me rendre sur le terrain dans une région qui se trouvait aux prises avec ces difficultés. Je suis à la disposition de toutes celles qui connaissent des situations analogues si ma présence peut y être utile. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 204

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 2002